SAINT-TROPEZ • ALGHERO • MAHÓN • MENORCA

XVIIIe TROPHÉE BAILLI DE SUFFREN

22 JUIN — 1ER JUILLET 2019

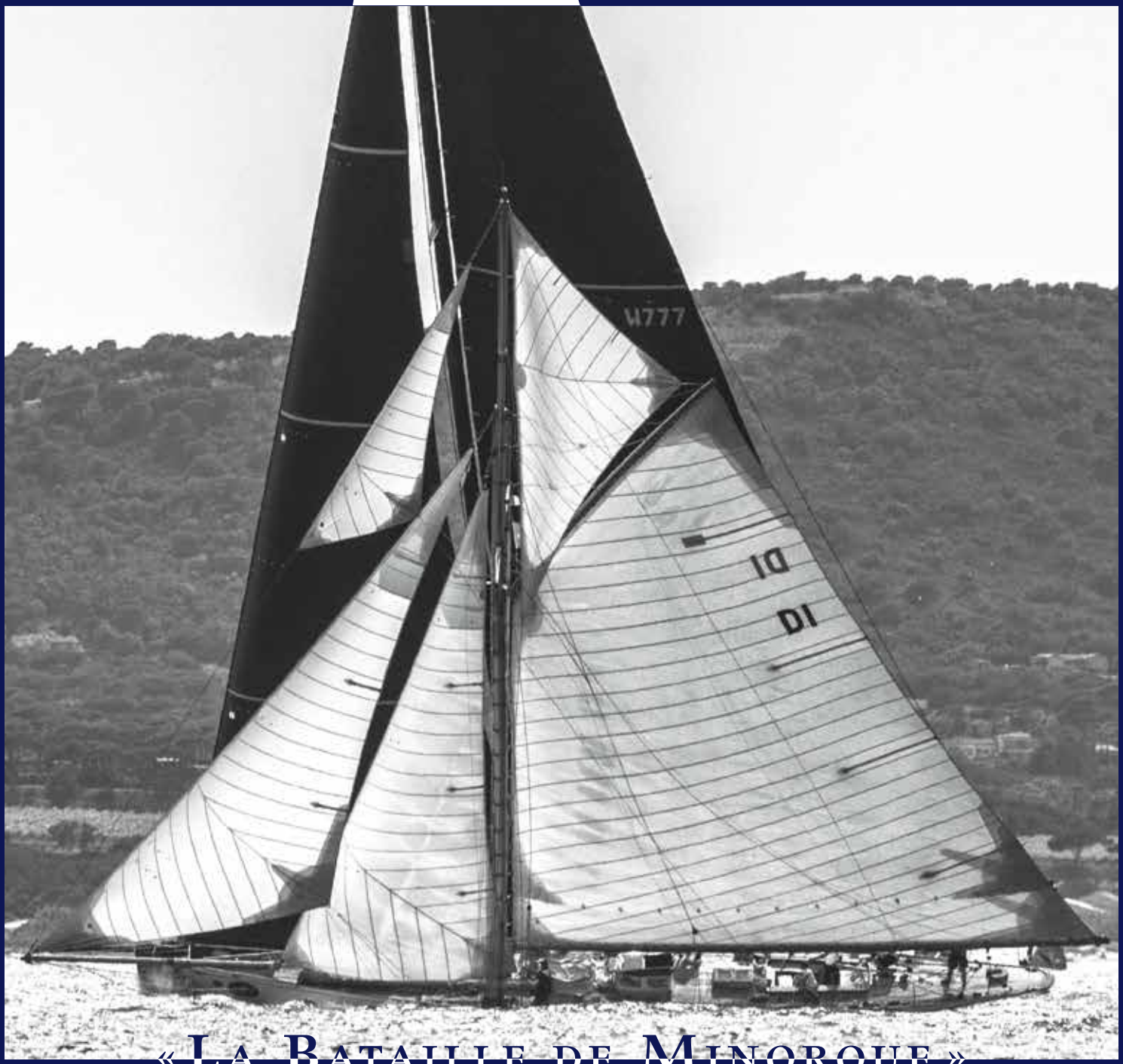

© Marc Berela

« La Bataille de Minorque »

AVIS DE COURSE — NOTICE OF RACE

Saint-Tropez · RÉGION SUD · MOUNT GAY Est. 1703 Barbados Rum · FROJO · Comune di Alghero · Consorzio Porto di Alghero · MENORCA · Conseil Insular de Menorca · Port de Maó · Yachting Malta · YCA

La Bataille De Minorque 1756

The Battle of Minorca 1756

Depuis 18 ans le Trophée Bailli de Suffren a emprunté la route spirituelle de l'amiral Pierre-André de Suffren, Bailli Grand Croix dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte.
Le tracé du TBS n'a jamais suivi exactement son premier voyage vers Malte qui fit alors escale à Livourne, Naples et Syracuse, mais en a toujours respecté l'esprit, celui d'une caravane de navigateurs se rendant à Malte.

Pour y avoir participé à bord de Moonbeam III of Fife, je sais l'attachement des armateurs et équipages pour ce voyage magnifique au départ de Saint-Tropez et au long des côtes de Corse, Sardaigne, Sicile puis ce final à Malte. Les escales nous réservent toujours le meilleur et mettent en valeur nos merveilleux bateaux représentants l'histoire du yachting et la préservation de notre patrimoine maritime.

Mais le Marenostrum Racing Club à décidé qu'il fallait vous faire d'autres propositions, ouvrir de nouveaux horizons en 2019 afin de préparer le vingtième anniversaire de notre belle course en 2020. Nous avons discuté avec les équipages, parcourus les livres sur notre illustre Bailli et il nous a semblé important d'ouvrir une route empruntée par celui dont la combativité, les innovations et les victoires l'ont rendu célèbre : Les batailles Navales au service de son pays.

Alors pour le XVIIIe Trophée Bailli de Suffren 2019 nous avons choisi un thème :

« La Bataille de Minorque 1756 »

ou Suffren aux commandes de « l'Orphée » dans une campagne de reconquête de Minorque mené par le Duc de Richelieu et conduite en mer par l'amiral de la Galissonnière, a participé à la Libération de Port Mahón en juin 1756, route et scénario propre à susciter curiosité et ralliement.

For 18 years, the Trophée Bailli de Suffren has taken the spiritual route of Admiral Pierre-André de Suffren, Bailli Grand Cross of Malta in the order of Saint John of Jerusalem. The route of TBS has never followed exactly its first trip to Malta, which stopped at Livorno, Napoli and Syracuse, but always respected the spirit of a caravan of sailors traveling to Malta.

To have participated on board Moonbeam III of Fife, I know the attachment of the owners and crews for this magnificent trip from Saint-Tropez and along the coast of Corsica, Sardinia, Sicily and the final in Malta. Stopovers always reserve the best and showcase our wonderful boats representing the history of yachting and the preservation of our maritime heritage.

But the Marenostrum Racing Club decided that it was necessary to make other proposals with new horizons in 2019 in order to prepare the twentieth anniversary of our race in 2020. We talked with crews, browsing books about our illustrious Bailli and we thought it important to open a new route taken by the one whose fighting spirit, innovations and victories have made him famous: The Naval Battles in the service of his country.

So for the XVIII Trophée Bailli de Suffren 2019 we chose a theme:

"The Battle of Menorca 1756"

where Suffren at the "Orpheus" helm in a campaign of Menorca's reconquest led by the Duke of Richelieu and conducted at sea by Admiral De La Galissonnière, participated in the Liberation of Port Mahón in June 1756, road and scenario to arouse curiosity and attraction.

We don't want to give up the legacy of the last 18 years or the race has not always ended in Malta. Corsica, Sardinia, Sicily, or the Italian coast as the majestic island of Malta will always

Il ne s'agit pas par ce choix de laisser tomber l'héritage de ces 18 dernières années ou la course n'a pas toujours fini à Malte. La Corse, la Sardaigne, la Sicile, ou la côte Italienne comme la majestueuse île de Malte seront toujours associés au TBS et nous les retrouverons sur la route du voyage des 20 ans dont l'arrivée, qui sera célébrée par une grande fête comme il se doit, se fera à Malte en juillet 2020.
Pour la première fois l'an prochain nous conjuguerons avec vous, une régate dans le sillage Militaire du Bailli de Suffren, course au large de 450 nm en Méditerranée pour les voiliers classiques et esprits de tradition réunissant les trois pays France, Italie et Espagne. Avec le soutien de l'AFYT, l'AIVE, le RANC et l'AEBEC, de l'Atlantic Yacht Club sous les règles du CIM, nous ferons escale à Alghero sur la côte ouest de la Sardaigne, et finirons sur l'île de Minorque aux Baléares ou Port Mahón sera notre hôte.
Nous partirons de Saint-Tropez le samedi 22 juin après les festivités du Dîner des Armateurs et célébrations aux pieds de la statue de Suffren pour rejoindre la cité historique d'Alghero en Sardaigne ou la flotte sera accueillie aux pieds de la ville fortifiée. Le mercredi 26 nous reprendrons la mer pour l'île de Minorque et Port Mahón et le Club Maritimo de Mahón. Enfin nous ferons la « Bataille de Minorque » qui sera une régate qui fera le Tour de l'île pour se retrouver à l'île Plana. Enfin sur l'île de Lazarette à l'entrée de port Mahón, lieu mythique pour les marins que nous sommes, le 30 juin lors d'une grande soirée, nous célébrerons ensemble les vainqueurs et remettrons les Trophées dont le « Sabre du Jedi » et le célèbre « Sabre d'honneur de l'amiral Satan ».
Cet évènement et notre futur est possible avec la contribution et le soutien de toutes les femmes et hommes derrière : Saint-Tropez, Port de et Société Nautique de Saint-Tropez, Malte et Malte Tourisme Autorité, Yachting Malta, Royal Malta Yacht Club, Alghero, Autorités portuaires d'Alghero, Lega Navale Italiano, Minorque, Mahón, Port de Mahón, Club Maritimo de Mahón, l'Atlantic Yacht Club et tous nos partenaires passionnés que je remercie ici.
Je profite de ce mot pour vous dire que tous mouillent leur chemise pour que 2019 soit parfait et faire des 20 ans du Trophée Bailli de Suffren en 2020 un voyage extraordinaire.
Alors nous invitons « Lelantina », « Orion », « Veronique », « Suzanna II » bateaux fondateurs du premier voyage et tous les bateaux des 17 précédentes éditions à mettre dans vos agenda le Trophée Bailli de Suffren 2020 qui sera exceptionnellement ouvert à plus de 25 bateaux, WE WANT YOU !

En attendant revenons sur terre et nous vous attendons nombreux au XVIIIe Trophée Bailli de Suffren 2019 pour la « Bataille de Minorque ».

be associated with the TBS. We will find them on the 20th years birthday race whose arrival will be in Malta in July 2020, which will be celebrated by a big party as it should be,

For the first time we will combine with you, a regatta in the wake of the Bailli de Suffren Military history, an offshore race in Mediterranean Sea for 460 nm for classic boats and spirit of tradition bringing together the three countries France, Italy and Spain then supported by the AFYT, IAEC, RANC, AEBEC, Atlantic Yacht Club under the rules of the CIM. First stopover will be in Alghero on the west coast of Sardinia, the final on the island of Minorca in the Balearic Islands where Port Mahón will be our host.

We will leave Saint-Tropez on Saturday, June 22nd after the festivities of the Owner's Dinner and celebrations at the foot of the statue of Suffren, to reach the historical city of Alghero in Sardinia where the fleet will be welcomed at the feet of the fortified city. On Wednesday the 26th we will sail again off to island of MINORCA and Port MAHÓN. Finally we will sail to the "Battle of Menorca" which will be a regatta aroun the island to finish at Plana island. Finally on the island of Lazarette at entrance of Port Mahón, in a mythical place for the sailors like us, on June 30th during a great party, we will celebrate together the winners and present the Trophies including the "Jedi's Saber" and the famous "Admiral Satan's Saber".
This event and our futur is possible with the contribution and the support of all the woman and men behind: Saint-Tropez, Port of/and Societe nautique de Saint-Tropez, Malta et Malta Tourisme Autority, Yachting Malta, Royal Malta Yacht Club, Alghero, Alghero's Port autorities, the Lega Navale Italiano, Minorca, Mahón, Port of Mahón, Club Maritimo de Mahón, Atlantic Yacht Club, and all our passionate partners, all whom I thank here.
We want to tell you they all spend all their energy to make a perfect 2019 regatta and the 20th years birthday of the Bailli Trophy Suffren in 2020 an extraordinary journey but it will not happen without you.
So we invite the founding boats "Lelantina", "Orion", "Veronique", "Suzanna II" and all the boats of the 18 previous editions to put in your diary the Trophée Bailli de Suffren 2020 which will be exceptionally open to more than 25 boats, WE WANT YOU!

In the meantime let's return to earth and we are waiting for you all at the XVIII Bailli Trophy of Suffren 2019, you will love the "Battle of Minorca".

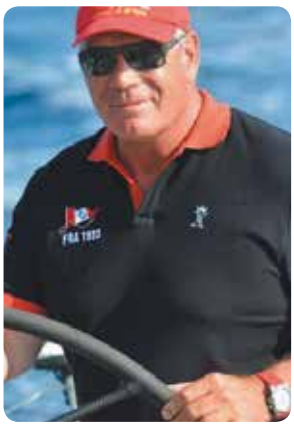

Lionel Péan
Président Marenostrum Racing Club

© Marc Berela

XVIIIe TROPHÉE BAILLI DE SUFFREN
« La Bataille De Minorque »

18e édition du 22 juin au 1er juillet 2019
Saint-Tropez – Alghero – Mahón

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

Le XVIIIe Trophée du Bailli de Suffren 2019 est organisé par la Société Nautique De Saint-Tropez (SNST, Var, France), le Yacht Club D'alghero et la Lega Navale Italiano (YCA & LNI, Sardaigne, Italie), le Club Maritimo De Mahón (CMM, Mahón, Minorque, Espagne) et coordonné par le Marenostrum Racing Club (MRC, Saint-Tropez, France).

2. RÉGLEMENTS

L'épreuve est régie par les textes en vigueur suivants :

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur, y compris les prescriptions de la FFV
- Les règles de la jauge CIM pour les voiliers d'Epoque et Classiques, et des « Classique racers IOR »
- Les règles de la jauge IRC pour les voiliers récents et esprit de tradition
- Le présent avis de course
- Les Instructions de Course remises à l'inscription à Saint-Tropez avant le départ
- La Règlementation Spéciale Offshore catégorie 3 avec radeau de survie
- La « réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren »

L'organisation fournira aux bateaux n'ayant pas de numéro de voile un cagnard contre une caution de 75 euros payable à la SNST. Dans tous les cas, la langue française prévaudra dans l'interprétation des textes en cas de différend.

XVIIIe TROPHÉE BAILLI DE SUFFREN
"Battle of Minorca"

18th edition from June 22nd to July 1st, 2019
Saint-Tropez – Alghero – Mahón

NOTICE OF RACE

1. ORGANIZATION

The XVIII Bailli de Suffren Trophy 2019 is organized the SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ (SNST, Var, France), the YACHT CLUB ALGHERO & LEGA NAVALE ITALIANO (YCA & LNI, Sardinia, Italy), CLUB MARITIMO DE MAHÓN (CMM, Mahón, Minorca, Spain) and coordonate by the MARENOSTRUM RACING CLUB (MRC, Saint-Tropez, France).

2. REGULATIONS

The race is governed by the following texts:

- The Rules as defined in the Racing Rules of Sailing, including the prescriptions of the french sailing federation,
- The CIM rules for vintage and Classic sailing boats, and for the "Classic IOR racers"
- The IRC rules for spirit of tradition and modern boats.
- This notice of race,
- Sailing Instructions given before departure at registration in Saint-Tropez,
- Special Offshore regulations Category 3 with life raft,
- The "special regulations for the Bailli de Suffren Trophy"

The organization will provide a dogger to boats with no sail number against a deposit of 75 Euros payable to the SNST.
In cases of dispute the French language will prevail in the interpretation of the texts.

3. PARCOURS

Le parcours est du type A « haute mer » selon les règles CIM, navigation « au large » selon les normes de l'Union Européenne.
La longueur du parcours est de 448 nautiques environ avec deux escales.

- **Saint-Tropez > Alghero (Sardaigne)** 190 NM environ « **La Coppa Dei Quattro Mori** »
- **Alghero > Mahón (Minorque)** 190 NM environ « **La Bataille De Minorque** »
- **Mahón > Ciutadella > Mahón (Minorque)** 68 NM environ « **La Bataille De Port Mahon** »

Pour permettre à un maximum de bateaux de rallier l'escale suivante et en fonction des prévisions météo, des réductions de parcours à des portes de passages obligatoires pourront avoir lieu. Elles seront précisées et décidées au briefing avant chaque départ.

4. L'ESPRIT DE LA COURSE

Cette course-croisière se veut être une « course de gentlemen ». La compétition doit rester amicale entre des bateaux d'exception. Si *la victoire est jolie*, l'essentiel est néanmoins le plaisir de naviguer ensemble, de faire escale et la fête dans des sites privilégiés en Méditerranée, et ce, dans le respect du « Fair Sailing » (ISAF), de « l'Esprit Corinthien » (IYCP), de la « Charte de la Belle Classe » (YCM), de l'environnement (« Eco-gestes »), de la « Citoyenneté de la Mer » (SNSM), des règles de sécurité (FFV, CIM, TBS) de l'Etiquette navale (YCF) et du « Décalogue du Gentleman Sailor » (TBS).

5. PROGRAMME

Jeudi 20 juin
Accueil des concurrents à la SNST.

Vendredi 21 juin
Accueil des concurrents à la SNST, amarrage au quai Suffren, contrôles de sécurité, « Dîner des Armateurs » offert aux équipages (tenue Yachtman).

Samedi 22 juin
Départ à 12h vers Alghero (Sardaigne)

Lundi 24 juin
Arrivée à Alghero, Amarrage sous les remparts de la vieille ville d'Alghero, cocktail d'accueil des équipages.
Heure limite d'arrivée : mardi 25 juin à 12h

Mardi 25 juin
« Dîner des Capitaines » offert aux équipages (tenue Blanche).

Mercredi 26 juin
Briefing à 9h, départ à 12h vers Mahón (Minorque).

Vendredi 28 juin
Arrivée à Mahón (Minorque), amarrage à la marina. Cocktail des équipages.
Heure limite d'arrivée samedi 29 juin à 9h.

Samedi 29 juin
Briefing à 14h, départ à 18h vers la porte de Ciutadella (Minorque) et retour à Mahón sur l'île Plana.
Heure limite d'arrivée dimanche 30 juin à 12h.

Dimanche 30 juin
Sardinade sur l'Ile Plana.
19h — Accueil pour la soirée de remise des prix et « Dîner des Chevaliers Corsaires » offert aux équipages sur l'Île de Lazarette

3. COURSE

The course is of type A "Offshore" according to the CIM rules, offshore navigation according to the standards of the European Union.
The length of the course is 448 nautical miles with two stops.

- **Saint-Tropez> Alghero (Sardinia)** 190 NM about **"The Coppa Dei Quattro Mori"**
- **Alghero > Mahón (Menorca)** about 190 NM **" Battle Of Minorca "**
- **Mahón > Ciutadella> Mahón (Menorca)** 68 NM about **" Battle Of Mahón Harbour "**

To allow a maximum number of boats to join the next stop and according to the weather forecasts, reductions of routes to mandatory gates will be possible. They will be noticed and decided at briefing before each departure.

4. THE RACE' SPIRIT

This regatta is meant to be a "gentlemen's race". The competition must remain friendly between these exceptional boats. If "the victory is pretty", the essential is nevertheless the pleasure of sailing together, stopping over and celebrating in privileged sites in the Mediterranean, and this, in the respect of the "Fair Sailing" (ISAF), "Corinthian Spirit" (IYCP), the "Charte de la Belle Classe" (YCM), the environment (Eco-gestes), the "Citizenship of the Sea "(SNSM), safety rules (FFV, CIM, TBS), The Naval Etiquette (YCF) and the "Gentleman Sailor Decalogue" (TBS).

5. PROGRAM

Thursday, June 20th
Welcome of competitors at the SNST.

Friday June 21st
Welcome of the competitors at the SNST, mooring at the quai de Suffren down town Saint-Tropez, security checks, "Ship Owners' Dinner" offered to the crews (yachtman outfit).

Saturday, June 22nd
Departure at 12h to Alghero (Sardinia)

Monday, June 24th
Arrival in Alghero, mooring under Alghero's old town walls, crew welcome cocktail.
Time limit : Tuesday, June 25th at 12h

Tuesday, June 25th
"Captain's Dinner" offered to the crews (White outfit).

Wednesday, June 26th
Briefing at 9h00, departure at 12h to Mahón (Menorca).

Friday, June 28th
Arrival in Mahón (Menorca), mooring at the marina. Crew Cocktail. Time limit is Saturday, June 29th at 9h am.

Saturday, June 29th
Briefing at 14h, Departure at 18h to the gate of Ciutadella (Menorca) and return to Mahón.
Time limit Sunday, June 30 at 12h.

Sunday, June 30th
13h — Fleet concentration and Sardinade lunch on Plana Island.
19h —"XVIII Trophee Bailli de Suffren" "The Battle of Minorca" Award ceremony and "Corsair Knight's Dinner" offered to crews on the island of Lazarette (Mahón).

6. CLASSES ADMISES

Les classes admises sont :
- Les voiliers de Tradition : Epoque et Classiques jaugés CIM
- Les voiliers de la classe IOR
- Les bateaux jaugés IRC
- D'autres classes présentant un intérêt esthétique, historique ou particulier pourront être invitées.

La course est ouverte aux bateaux habitables de plus de 11 mètres (Lt) pour les bateaux jaugés CIM Lwl pour la jauge IRC, notés sur le certificat de jauge.
Dans chaque classe, il devra y avoir au moins trois concurrents. Dans le cas contraire, soit des regroupements seront effectués, soit ces bateaux pourront être acceptés à titre d'accompagnement « hors course ».
Le nombre des concurrents est limité à 25.
Les bateaux jaugés IRC et les voiliers d'autres classes candidates pourront être admis en fonction des places disponibles laissées par les bateaux de tradition.

7. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir avant le lundi 20 mai 2019 à la SNST, accompagnées :
- du formulaire original ci joint de « Demande d'admission » avec déclaration signée d'acceptation et de respect des règles de l'épreuve
- de la liste de l'équipage, complétée éventuellement sur place avant le départ
- du certificat de jauge CIM ou IRC (copie) en cours de validité
- de l'attestation de l'assurance du bateau couvrant les compétitions à la voile
- d'une ou plusieurs photos du bateau et éventuellement des copies de son palmarès
- le tableau de la réglementation spéciale pour le Trophée du Bailli de Suffren rempli et signé par le chef de bord
- des frais d'inscription (non soumis à la TVA) :
  - 500 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwl inférieure ou égale à 15m, plus 50 Euros par équipier,
  - 750 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwl supérieure à 15 m et inférieure ou égale à 20 m, plus 50 Euros par équipier,
  - 1100 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwl supérieure à 20 m et inférieure ou égale à 25 m, plus 50 Euros par équipier,
  - 1500 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwl supérieure à 25 m et inférieure ou égale à 30 m, plus 50 Euros par équipier.
  - 2200 Euros pour les bateaux de Lt ou Lwl supérieure à 30m, plus 50 Euros par équipier.

En cas d'inscription tardive (après le 20 mai 2019) les frais d'inscription seront majorés de 30%.
Le règlement est à effectuer par chèque ou par virement :

Banque : Crédit Agricole Provence Côte d'Azur
IBAN : FR76 1910 6000 0743 5097 1651 030
SWIFT : AGRIFRPP891
Ref : TBS 2019 et le nom du bateau

Aucune inscription ne sera acceptée après le lundi 15 juin 2019.
L'admission définitive d'un bateau sera décidée par les organisateurs après examen du dossier d'inscription ci-dessus.
Les Instructions de Course, seront mises à la disposition des concurrents au Secrétariat de la SNST à partir du vendredi avant le départ une fois l'inscription du bateau terminée et seront disponible en lien sur le site : tropheebaillidesuffren.com
« La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité » (règle fondamentale n°4 des RCV).

6. CLASSES ADMITTED

Accepted classes are:
- The yachts of Tradition: CIM Vintage and Classics
- IOR
- IRC Spirit of Tradition & Corinthian
- Other historical class or having a special interest may be invited.

The race is open to boats of more than 11 meters (Lt) for the CIM, Lwl for the IRC rules, listed on the certificate of measurement.
In each class, there must be at least three competitors. Otherwise, either groupings will be made, or these boats may be accepted as "off-course".
The number of competitors is limited to 25.
The IRC rules boats and the boats of other candidate classes may be admitted according to the available places left by traditional boats.

7. ELIGIBILITY AND ENTRIES

Registrations must be send to SNST latest by Monday 20 May 2019, accompanied by:
- The "Registration" form with signed declaration of acceptance and compliance with the rules,
- the crew list, possibly completed before departure
- the current CIM or IRC (copy) certificate
- the insurance of the boat covering sailing competitions
- One or more photos of the boat and possibly copies of his palmares
- the special rules for the Bailli de Suffren Trophy safety form filled and signed by the skipper,
- Registration fees (not subject to VAT):
  - 500 Euros for Lt or Lwl boats beetween 11m to 15m, plus 50 Euros per crew member
  - 750 Euros for Lt or Lwl boats longer than 15 m and less than or equal to 20 m, plus 50 Euros per crew member
  - 1100 Euros for Lt or Lwl boats longer than 20 m and less than or equal to 25 m, plus 50 Euros per crew member
  - 1500 Euros for Lt or Lwl boats over 25m and less than or equal to 30 m, plus 50 Euros per crew
  - 2200 Euros for Lt or Lwl boats over 30m, plus 50 Euros per crew

In case of late registration (after May 20th, 2019) the registration fee will be increased by 30%.

Payment by bank transfer at :
Bank : Crédit Agricole Provence Côte d'Azur
IBAN : FR76 1910 6000 0743 5097 1651 030
SWIFT : AGRIFRPP891
Ref : TBS 2019 and your boat name

No registration will be accepted after Monday, June 15th, 2019.
The definitive admission of a boat will be decided by the organizers after examination of the registration file above.
The Sailing Instructions will be available to competitors at the Secretariat of the SNST from Friday 21st before the start once the registration of the boat is complete and will be available in link on the website: tropheebaillidesuffren.com.
"The decision of a boat to race or remain in the race is the sole responsibility of the boat" (RRS Core Rule 4).

8. CONTRÔLES ET JAUGE

Un certificat de jauge peut être obtenu auprès de :
— CIM/AFYT
Roger Gibert, +33(0)6 20 41 24 66, ar.gibert@wanadoo.fr
— IRC
Hélène Silve, +33(0)6.64.72.61.79, helene.silve@orange.fr

Un contrôle complet du bateau sera fait avant le départ pour vérifier qu'il respecte le « Tableau de la réglementation spéciale » pour le Trophée du Bailli de Suffren.
Des contrôles à bord des bateaux pourront être effectués avant le départ de Saint-Tropez, aux escales et à l'arrivée, à la demande du Comité de Course, du Jury ou de la Direction de Course.

8. CHECKS AND RATING

A certificate of measurement can be obtained from:
— CIM / AFYT
Roger GIBERT, +33 (0) 6 20 41 24 66, ar.gibert@wanadoo.fr
— IRC
Hélène SILVE, +33 (0) 6.64.72.61.79, helene.silve@orange.fr

A complete check of the boat will be done before departure to check that it complies with the "Special Regulations Rules" for the Bailli de Suffren Trophy.
Checks on board the boats may be carried out before the departure of Saint-Tropez, at stopovers and at the finish, at the request of the Race Committee, the Jury or the Race Direction.

© Marc Berela

9. ÉQUIPAGE

Le nombre minimum de personnes à bord devra être, pour tous les bateaux, égal au minimum à :
4 (bateaux de 11 à 15 m), 5 (15 à 20 m), 6 (+20 m), 8 (+30m).
Le capitaine devra s'assurer sous sa seule responsabilité que son équipage a la compétence technique, l'état de santé, la préparation physique, l'équipement et l'expérience sportive nécessaires pour participer à une course au large de plusieurs jours avec navigation de nuit, et possède bien pour chacun un passeport ou une carte d'identité en cours de validité pour l'Union Européenne.

10. CLASSEMENTS ET PRIX

10.1. Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Le classement se fera pour chaque classe en temps compensé «temps sur temps»

10.2 Des prix seront distribués comme suit :

- Le « Sabre d'Honneur de l'Amiral Satan » réservé aux Voiliers de Tradition.
- Le « Sabre du Jedi » est réservé pour les voiliers Esprits de Tradition jaugés IRC.
- Le « Chronomètre de Marine » récompensant le bateau ayant le meilleur temps compensé par addition des temps compensés sur toutes les étapes courues.
- Prix pour chacune des classes représentées : yachts « d'époque », « Classiques », « IOR », « bateaux jaugés IRC » et autre(s) classe(s) invitée(s)
- Prix d'étape remis à Alghero par le Yacht Club d'Alghero, à Mahón par le Club Maritimo de Mahón et par Minorque,
- Prix de la Ville de Saint-Tropez,
- Prix du Yacht Club de France,
- Prix de l'AFYT,

11. PUBLICITÉ

Un pavillon partenaire et/ou de la régate pourra être remis par le comité d'organisation à chaque concurrent. Il devra être hissé sur l'étai à chaque escale conformément à la régulation 20.4 de l'ISAF

9. CREW

The minimum number of persons on board shall be, for all boats, equal to at least:
4 crew (boats of 11 to 15m), 5 crew (15 to 20m), 6 crew (+20m), 8 crew (30m+).
The captain shall be responsible for ensuring that his crew has the technical skills, the state of health, the physical preparation, the equipment and the sporting experience required to participate in a multi-day offshore race with night navigation, and each has a valid passport or a valid identity card for the European Union.

10. CLASSIFICATIONS AND TROPHIES

10.1 - The minimum points system of Appendix A of the RRS will apply.

The ranking will be done for each class in compensated time "time on time"

10.2 - Prizes will be distributed as follows:

- "Admiral Satan's Honorary Saber" reserved for classic yachts
- The "Jedi Saber" reserved for IRC Spirit of tradition
- The "Marine Chronometer" rewarding the boat with the best compensated time by addition of compensated time for all the legs
- Prizes for each of the classes represented: "vintage", "Classic", "IOR", IRC"and other invited class (es)
- Other prize awarded in Alghero by the Alghero Yacht Club, in Mahón by the Maritimo Club of Mahón and Menorca,
- Prize of the City of Saint-Tropez
- Prize of the Yacht Club de France
- AFYT prize

11. ADVERTISING

A partner and/or event flags may be handed over by the organizing committee to each competitor. It shall be hoisted on the forestay at each stop in accordance with ISAF regulation 20.4

12. PLACES AUX PORTS

Les bateaux régulièrement inscrits bénéficieront dans la limite des disponibilités d'une place gratuite exclusivement durant leur séjour dans les ports visités, notamment à Saint-Tropez du vendredi 21juin à 12h au samedi 22 juin midi, à Alghero, à Mahón jusqu'au lundi 1er juillet midi.
À Saint-Tropez : possibilité d'amarrage dès le jeudi précédent la régate à 50% du tarif sur réservation directe auprès de : port-de-saint-tropez.com
La place attribuée devra être respectée. L'amarrage, la sécurité à bord, le comportement à terre et le respect de l'environnement sont sous l'entière responsabilité du capitaine de chaque bateau.

13. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 des RCV, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate avant, durant et après l'épreuve.

14. ASSURANCE

Tous les concurrents français ou étrangers doivent posséder une garantie de responsabilité civile à l'égard des tiers lors de compétitions à la voile pour tous dommages corporels et matériels.
Pour les concurrents français, la licence FFVoile valide, obligatoire, tient lieu d'attestation d'assurance.
Les mineurs devront avoir une autorisation parentale à embarquer et à sortir du territoire national.
Les concurrents étrangers, non titulaires d'une licence FFVoile, devront fournir une attestation originale de leur assureur en français ou anglais, dont le montant de la garantie devra être exprimé en euros, dollars ou livres sterling UK.
Une licence de voile française (FFVoile) peut être également délivrée sur place avant le départ à tout concurrent, muni d'un certificat médical valide.

15. SUIVI DES CONCURRENTS

Chaque bateau se verra attribuer une balise permettant un suivi des concurrents par la Direction de course, le Comité de course, le Jury et les internautes.

16. SÉCURITÉ

Afin de permettre une communication entre les bateaux et les organisateurs, une VHF fixe puissance 25W avec une antenne en haut du mât est obligatoire.
Il est recommandé d'équiper votre bateau d'un AIS.

12. MOORINGS

Regularly registered boats will benefit from the availability of a free mooring exclusively during their stay in the ports visited, including Saint-Tropez from Friday, June 21st at noon to Saturday, June 22nd noon, in Alghero, Mahón until Monday, July 1st midday.
In Saint-Tropez: possibility of docking before the regatta at 50% of the price on direct booking with port-de-saint-tropez.com
The allocated place must be respected. Mooring, safety on board, behavior on shore and respect for the environment are the sole responsibility of the captain of each boat.

13. DISCLAIMER OF LIABILITY

Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. See RRS Rule 4, Decision to Sail. The organizing authority will not accept any liability for material damage, injury or death within the regatta before, during and after the event..

14. INSURANCE

All French or foreign competitors must have third-party liability insurance in sailing competitions for all personal injury and property damage.
For French competitors valid FFVoile license is mandatory.
Minors must have parental authorization to do the race and leave the national territory.
Foreign competitors, not holding a FFVoile license, must provide an original certificate from their insurer in French or English, the amount of which must be expressed in euros, dollars or UK pounds. A French sailing license (FFVoile) may also be issued on the secretary before departure to any competitor who must provide a valid medical certificate.

15. FOLLOW-UP OF COMPETITORS

Each boat will be given a tracker allowing a follow-up of the competitors by the Race Direction, the Race Committee, the Jury and on the Net.

16. SECURITY

In order to allow communication between the boats and the organizers, a VHF fixed power 25W with a top mast antenna is mandatory.
It is recommended to equip your boat with an AIS.

Marenostrum Racing Club

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ
BP72, Club House du nouveau port– 83992 SAINT-TROPEZ Cedex
Tel : +33(0)494973054 Fax: +33(0) 494978700
E : frederique.fantino@snst.org
tropheebaillidesuffren.com

AUTORITÉS PARTENAIRES

Ville de Saint-Tropez

Comune di Alghero

MENORCA illes balears

Malte Gozo & Comino

SPONSORS

MOUNT GAY® Est. 1703 Barbados Rum

FROJO HORLOGER JOAILLER DEPUIS 1854

PORT DE SAINT-TROPEZ

CONSORZIO PORTO DI ALGHERO www.portodialghero.com

FONDAZIONE ALGHERO Musei | Eventi | Turismo

CONSELL INSULAR DE MENORCA

Port de Maó Autoritat Portuària de Balears

YACHTING MALTA

FOURNISSEURS OFFICIELS

YACHTS CLUBS

AUTORITÉS

TROPHÉE BAILLI DE SUFFREN

TROPHEEBAILLIDESUFFREN.COM